



AUTORISATION DE VOIRIE

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour mise en place d'un échafaudage

RM/AB/LD/ABI

Vu la pétition de : **Mme REGIS Raymonde**
8 Rue de Versaille
13320 Bouc Bel Air
06 14 35 17 69
raymonderegis@gmail.com

En date du 05/10/2022, tendant à autoriser la mise en place d'un échafaudage pour des travaux de réparation d'une fuite sur toiture, **8 Rue de Versaille, 13320 Bouc-Bel-Air**,

DETAIL DES TRAVAUX

- MISE EN PLACE D'UN ÉCHAFAUDAGE POUR PERMETTRE LA RÉPARATION D'UNE FUITE SUR TOITURE

LIEUX

- 8 RUE DE VERSAILLE, 13320 BOUC BEL AIR

Début de l'intervention : A partir du lundi 17 octobre 2022

Durée probable : 1 mois

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 5 octobre 2022



Richard MALLIÉ,
Maire

